



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 16/2024**

Séance du 08 juin 2024

OBJET : Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Afférents au Conseil : 10

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 03/062024

Date d'affichage : 03/06/2024

Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et quatre, le huit juin à dix sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle des délibérations du bâtiment communal, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	M. MARTINO Enzo
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. BASTIANELLI Francis	
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BRANDIZI Pierre	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'observation du Préfet de la Corse du Sud en date du 06 mai 2024. Ce courrier fait notamment état du vote des documents budgétaires 2023 et du budget 2024 en insistant plus particulièrement sur la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a ainsi acté un report en fonctionnement (R002) de 50 000 € alors que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 197 429,59 €, ce qui nécessite une affectation de la totalité du résultat de fonctionnement, soit 194 511,48 € au compte R 1068 en lieu et place des 144 511,48 € affectés.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 07/2024 du Conseil Municipal du 23 mars 2024 en ce qui concerne les reports et l'affectation.

Pour rappel, le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de 137 445,24 €.
- Un résultat de fonctionnement reporté 2022 de 57 066,44 €.

Soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 194 511,48 €.

- Un résultat d'investissement de - 209 076,32 €.
- Un résultat d'investissement reporté 2022 de 65 608,53 €.

Soit un résultat cumulé d'investissement de -143 468,39 €.

- Des restes à réaliser en dépenses de - 186 703,20 €.
- Des restes à réaliser en recettes de 132 742 €.

Soit un déficit cumulé d'investissement cumulé de 197 429,59 €.

Le Conseil Municipal avait alors décidé d'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Report en fonctionnement au R002 de 50 000 €

Report en investissement au D001 de -143 468,39 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement de 144 511,68 €

- Vu la délibération n° 07/2024 du 23 mars 2024.

Le Conseil Municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) de l'exercice 2023 comme suit :

Report en fonctionnement au R002 de 0 €

Report en investissement au D 001 de - 143 468,39 €.

Affectation en réserves R 1068 en investissement de 194 511,68 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 08/06/2024

Le Maire

Jean-Luc MILLO





**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales
Bureau des affaires budgétaires et financières**

Ajaccio le, 6 mai 2024

Affaire suivie par : M.GUETTE Alain
tél : 04 95 11 11 84
alain.guette@corse-du-sud.gouv.fr

Monsieur le maire,

Par délibérations en date du 23 mars 2024, le conseil municipal a voté les documents budgétaires de l'année 2023 et le budget principal 2024.

Dans la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement, le conseil municipal a approuvé l'excédent de fonctionnement de + 194 511,48 € et un déficit cumulé d'investissement avec les restes à réaliser d'un montant de - 197 429,59 €.

Pour pallier ce déficit d'investissement, il a voté l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 194 511,48 € ainsi qu'il suit:

- une affectation en réserves au compte 1068, recettes d'investissement, de 144 511,68 € et un report en fonctionnement au R002 de 50 000 €.

Or, le déficit constaté étant de -197 429,59 €, la totalité de l'excédent de fonctionnement aurait du être affecté au compte R 1068, pour couvrir au maximum ce déficit et en conséquence aucun report effectué au R002 de 50 000 €.

Compte tenu de ces modifications qui impactent le budget primitif 2024, vous pouvez réduire le virement de la section de fonctionnement en dépenses (023) de - 50 000 € et dans le même temps supprimer les 50 000 € du R002, votre section de fonctionnement se trouvera équilibrée.

Pour la section de recettes d'investissement au 021, la recette se trouvera diminuée de -50 000 € mais sera compensée par l'augmentation du 1068 dans la même proportion.

Monsieur MILLO Jean-Luc
maire de la commune d'Olivese
20140 OLIVESE